

COMMUNIQUÉ
19 Mai 2020

**L'AD-PA PRETE A DISCUTER AVEC LES DEPARTEMENTS
MAIS VEUT LA PRIME A DOMICILE AU PLUS VITE**

L'Assemblée des Départements de France (ADF) a annoncé ce lundi engager des discussions avec les fédérations dans la perspective d'un plan de revalorisation des métiers de l'aide à domicile.

L'AD-PA salue cette initiative qui rejoint ses demandes et attentes et y prendra toute sa part afin d'améliorer les conditions de travail des professionnels qui sont intimement liées à la qualité d'accompagnement des personnes âgées.

En ce sens, l'AD-PA se réjouit que la Présidente de la CNSA soit pleinement associée à cette démarche, le conseil de la CNSA portant ces valeurs depuis plusieurs années.

L'AD-PA prend, par ailleurs, acte que l'ADF confirme que l'engagement des professionnels de l'aide à domicile dans le cadre de l'épidémie COVID doit être reconnu et considéré comme légitime.

Dès lors que l'Etat a acté cette volonté d'une prime de 1 000 à 1 500 € pour les professionnels de l'aide à domicile comme pour tout autre professionnel de l'aide aux personnes âgées, l'AD-PA attend que l'Etat et les départements en précisent les modalités d'attribution dans les plus brefs délais.

Pour tout contact
Pascal CHAMPVERT
Romain GIZOLME
Tel : 01 55 12 17 29

Suivez toute l'actualité de l'AD-PA sur les réseaux sociaux :

-  @AssociationADPA
-  <https://www.facebook.com/pages/AD-PA/167671096759669>
-  <http://ad-pa.blogspot.fr/>

L'AD-PA regroupe au plan national les directeurs de services à domicile, de coordinations et d'établissements pour personnes âgées